



PRÉFET DES HAUTES-PYRENEES

**Direction Départementale
des Territoires des Hautes
Pyrénées**

**Service Environnement,
Ressources en Eau et
Forêt**

Bureau Ressource en Eau

**Consultation du public sur le projet d'arrêté
autorisant une expérimentation**
d'utilisation des eaux issues de la station de
traitement des eaux usées d'Aureilhan
pour assurer l'irrigation et la fertilisation par
aspersion de grandes cultures

Note de Présentation

Contexte et objectifs du projet de décision :

Le projet d'arrêté est établi conformément à l'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation des cultures modifié par l'arrêté du 25 juin 2014 et l'arrêté du 29 janvier 2018 relatif à la mise en œuvre d'une expérimentation portant sur l'utilisation d'eau issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de grandes cultures.

L'objectif du projet est de développer et mettre en œuvre un outil de pilotage de l'irrigation des parcelles agricoles dédié aux grandes cultures irriguées par aspersion, permettant de délivrer une eau de qualité maîtrisée répondant aux besoins nutritifs (azote principalement) de la plante, en fonction des cultures cibles et de la qualité de l'eau en sortie de station d'épuration.

Il s'agit d'un projet expérimental sur une durée de 4 ans à partir d'octobre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2021.

Un volet significatif du projet sera consacré à l'évaluation de l'impact sanitaire et environnemental d'une telle solution afin de définir les meilleures pratiques à mettre en œuvre pour réduire et maîtriser les risques lors de la réutilisation des eaux usées traitées.

Date et lieux de consultation :

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la charte de l'environnement, le projet d'arrêté est mis en consultation par voie électronique, et peut être consulté, sur demande, en préfecture et sous-préfectures des Hautes-Pyrénées.

La consultation est ouverte du 7 au 29 mai 2019 inclus (21 jours)

Le public peut faire valoir ses observations :

•directement en ligne en précisant l'objet de la consultation à l'adresse suivante :

ddt-eau-milieuaquatiques@hautes-pyrenees.gouv.fr

•par courrier à l'adresse suivante :

Direction Départementale des Territoires des Hautes-Pyrénées
Service Environnement, Ressource en Eau et Forêt
Bureau Ressource en Eau
3, rue Lordat - BP 1349
65013 TARBES Cedex